Au nom de la République française.

L O I

QUI autorise pendant un mois des visites domiciliaires pour l'arrestation des embaucheurs, des émigrés rentrés, des égorgeurs et des brigands.

Du 26 Thermidor an VII de la République française, une et indivisible.

LE CONSEIL DES ANCIENS adoptant les motifs de la déclaration d'urgence qui précède la résolution ci-après, approuve l'acte d'urgence.

Suit la teneur de la Déclaration d'urgence et de la Résolution du 26 Thermidor:

Le Conseil des Cinq-cents, considérant qu'il est instant de prendre des mesures contre les machinateurs de contre-révolution, qui s'efforcent d'allumer la guerre civile pour favoriser les ennemis de la République,

Déclare qu'il y a urgence.

L'urgence déclarée, le Conseil prend la résolution suivante:

ARTICLE PREMIER.

Le Directoire exécutif est autorisé à faire faire pendant un mois, à dater de la publication de la présente, des visites domiciliaires, en se conformant aux termes de l'article 359 de l'Acte constitutionnel, pour arrêter les embaucheurs, les émigrés rentrés, les égorgeurs et les brigands.

II. Le Directoire exécutif est invité à rendre compte au Corps législatif, chaque décade, des arrestations qui auront été faites en vertu de la présente loi.

III. La présente résolution sera imprimée.

Signé QUIROT, *président;*
DOCHE-DELISLE, A. MONTPELLIER, GROSCASSAND-DORIMOND, *secrétaires.*

Après une seconde lecture, le conseil des Anciens APPROUVE la résolution ci-dessus. Le 26 Thermidor an VII de la République française.

Signé DUBOIS-DUBAIS, *président;*
SOUBDÈS, PHILIPPE, YSAMBART, J.^N. RIFFAULT, *secrétaires.*

Le Directoire exécutif ordonne que la loi ci-dessus sera publiée, exécutée, et qu'elle sera munie du sceau de la République.

Fait au palais national du Directoire exécutif, le 26 Thermidor an VII de la République française, une et indivisible.

Pour expédition conforme, *signé* SIEYES, *président;*
Par le Directoire exécutif, *le secrétaire-général*, LAGARDE.
Et scellé du sceau de la République.

A PARIS. De l'Imprimerie du Dépôt des Lois, place du Carrousel.